

*Initiatives parlementaires*

Toute personne reconnue coupable de vol de bétail serait désormais passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans. Cela constituerait un message très clair. Mais je voudrais proposer que, lorsque cette affaire sera renvoyée au Comité permanent de l'agriculture, nous envisagions la possibilité de prévoir aussi une amende minimale. Les personnes reconnues coupables de vol de bétail devraient servir une peine minimale. Cela montrerait bien à tous les individus qui s'adonnent à ce genre d'activités que nous n'allons pas tolérer cela.

• (1420)

Nous ne pouvons pas assigner un agent de la GRC à chaque hectare carré de pâturage au Canada. Il n'est pas facile d'organiser des vigiles de quartier dans les pâturages. Nous n'allons tout simplement pas tolérer que des gens volent la propriété d'autrui, que des gens volent ou tuent le bétail des autres. C'est un message clair, je crois.

Je sais qu'il reste beaucoup de points à faire valoir, mais nous aurons l'occasion de le faire au Comité permanent de l'agriculture. Je remercie à nouveau mes collègues pour leur soutien. Je suis impatient d'entendre les observations de mon collègue, le député du Parti réformiste, qui prendra maintenant la parole.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole en faveur du projet de loi C-211. Je remercie mon ami et collègue, le député de Kamloops. Quand j'étais jeune, j'ai eu la chance de grandir dans la circonscription du député. Nous exploitions un ranch dans une région qui s'appelait Dead Man. Nous nous imaginions alors que cette région tirait son nom du sort qui était réservé aux voleurs de bétail à l'époque. Malheureusement, ce n'était pas le cas, ou peut-être devrais-je dire heureusement, mais c'est là une autre histoire.

Je peux parler de cette question par expérience. Notre ranch, situé à 50 ou 60 milles de la route principale menant à Kamloops, était accessible par un petit chemin secondaire, et nous avons néanmoins perdu bétail. Nous nous sommes fait voler et massacrer des bêtes. Il n'y a rien de pire que de revenir d'un long voyage à Kamloops qui, à l'époque, était à environ trois heures et demie ou quatre heures de route, d'ouvrir la barrière, d'entrer sur sa propriété et de voir une demi-carasse gisant sur le sol. On sait alors qu'on a été la cible d'individus sans scrupules.

Comme le disait le député, nous ne rapportions pas ce fait. Nous aurions ainsi ouvert la porte à d'autres malfaiteurs, puisque ces derniers auraient alors su quand nous étions présents ou absents. Nous demeurions donc le plus discrets possible et tentions de découvrir par nos propres moyens qui avait été sur les lieux. Nous interrogeons nos voisins pour savoir s'ils s'étaient trouvés autour. Malheureusement, comme notre plus proche voisin habitait à cinq ou six milles de distance, les contacts n'étaient pas fréquents. Les incidents de ce genre ne survenaient pas uniquement dans nos pâturages. Il y en avait partout.

Quand on parle de bétail, les gens pensent hamburger et McDonald's. Pourtant, l'élevage du bétail est un moyen d'existence au Canada depuis de nombreuses années. Il a même contribué à construire ce pays. Le vol de bétail a aussi coûté leur gagne-pain à de nombreux éleveurs. Contrairement à ce que

certaines personnes pensent, l'élevage de bestiaux n'est pas une entreprise très lucrative. Dans certains cas, le troupeau n'est que de 10, 15 ou 20 bouvillons. Cela signifie qu'un mauvais hiver peut vous ruiner et que, bien souvent, il faut trouver du travail à l'extérieur pour arriver à joindre les deux bouts.

De nos jours, il n'est pas rare de perdre 10, 20 ou 25 têtes de bétail en une seule fois. Les voleurs arrivent avec des camions et emportent très rapidement les animaux. Le bétail est sur des grands pâturages appartenant au gouvernement. Les éleveurs paient un loyer sur ces terres et c'est eux qui doivent patrouiller la zone de leur mieux. En général, ils organisent des patrouilles à cette fin.

Nous arrivons maintenant au problème de ce qui arrive quand des voleurs de bétail sont pris. La plupart du temps, la sanction est ridicule, c'est une tape sur les doigts et peut-être une amende de 300 \$, alors qu'ils ont volé des bêtes d'une valeur de 15 000 \$, 20 000 \$ ou 30 000 \$. Qu'est-ce que cela nous dit? Comme le député l'a déclaré, les gens ne vont pas être inculpés et ils vont sans cesse revenir à la charge.

Je peux vous parler du jour où nous avons peint le mot «vache» sur notre vache. Nous sommes allés en ville et lorsque nous sommes revenus, quelqu'un l'avait abattue. Le pire, dans tout ça, c'est que ce n'était ni une Hereford, ni une Black Angus. C'était notre vache laitière, une Jersey. Il en restait encore la moitié, par terre. Ils avaient seulement pris ce qu'ils croyaient être les meilleurs morceaux de viande.

On dirait qu'on n'accorde aucune importance à ce qu'un propriétaire de ranch fait pour essayer de protéger son troupeau. Les lois ne l'aident pas à le protéger. Le projet de loi que le député de Kamloops a présenté fait énormément sur ce chapitre. Je n'ai qu'un seul regret. J'aurais aimé que vous soyez tous là quand nous élevions notre bétail et que ce projet de loi a été présenté. Il a beaucoup de sens.

La situation ne peut plus durer. Les coûts, pour les propriétaires de ranchs, sont exorbitants, et ils doivent en tenir compte lorsqu'ils vendent leurs bêtes. Il semble que, aujourd'hui, il y ait plus de lois concernant le transport des animaux aux marchés que de lois sur le vol du bétail. Je pense que nos priorités sont mélangées.

Peut-être que les anciens avaient raison. À une époque, c'était presque un crime capital que de voler du bétail ou des chevaux. L'élevage était essentiel à la survie.

Ce projet de loi aiderait beaucoup à rétablir une situation que l'on a laissée se dégrader depuis longtemps. J'espère que tous les députés appuieront ce projet de loi, et j'ai hâte qu'il soit renvoyé au Comité de l'agriculture, car ce serait la façon la plus rapide de le faire adopter. Une fois de plus, je remercie le député de Kamloops.

**Le vice-président:** Chers collègues, conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le projet de loi C-211 est retiré du *Feuilleton* et son objet est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 14 h 26.)